



INFO PREVENTION : TECHNIQUE

FICHE N°3 : LA TONTE DE PELOUSE

La tonte de pelouses nécessite l'utilisation de différents types de matériel dont le choix se fait selon la configuration du terrain (plat, en pente, bosselé...) et sa superficie (bordure de trottoir, terrain de football...).

Il existe principalement 3 types de tondeuses :

- Les tondeuses poussées
- Les tondeuses autotractées
- Les microtracteurs équipés. (Cf. [fiche info prévention Conduite d'une tondeuse autoportée](#))



I. VOUS SAVEZ CE QUE VOUS RISQUEZ ?

Les risques professionnels engendrés par les travaux de tonte peuvent être soit liés au matériel (usure, entretien...), soit à la configuration du terrain à tondre, ou encore une mauvaise utilisation du matériel.

- **Chute de plain pied** : elles sont liées à la configuration du terrain : mauvais positionnement de la cheville au niveau d'un trou, glissade sur un terrain humide ou non stable, moment de la montée et descente des tondeuses autoportées.
- **Bruit** des machines à moteur thermique qui génèrent des niveaux sonores provoquant des lésions, souvent irréversibles.
- **Projection** de petits cailloux, poussières... au niveau des jambes ou même du visage peut survenir au moment du passage de la tondeuse. ces projections peuvent aussi atteindre les usagers, les collègues de travail ou bien même un véhicule stationné aux abords du chantier.
- Lors des opérations de débouillage de la machine, mais aussi au moment du démarrage de la tondeuse (position des pieds), il y a un risque de **coupure ou de sectionnement de membre**.
- **Incendie/explosion** des équipements à moteurs thermiques, notamment lors des opérations de remplissage du réservoir, où il est interdit de fumer.
- Pour les tondeuses **électriques**, il est nécessaire de rester attentif aux fils d'alimentation qui peut être détérioré voir sectionné.



II. PREVENTION : MODE D'EMPLOI...

① Je me forme et je m'informe...

L'employeur est tenu :

- De **s'informer** auprès du fabricant des caractéristiques à prendre en compte pour une bonne utilisation (connaissance de la notice d'utilisation de la machine)
- De **former** les agents (par une personne compétente (fournisseur...) ou un organisme spécialisé) à l'utilisation et au bon fonctionnement de la tondeuse
- De s'assurer de la **conformité du matériel** à la réglementation en vigueur (marquage CE)

Il est recommandé qu'un agent soit formé **aux 1ers secours** dans chaque équipe et une **trousse de secours** doit être prévue sur le chantier.

② Sur le plan collectif...

Avant le début des travaux :

Avant toute utilisation de la tondeuse, il est nécessaire de :

- Vérifier le bon état général de l'appareil, notamment le montage correct et bien serré de l'outil de coupe et son état d'usure
- Régler la hauteur de coupe suivant la hauteur de l'herbe à couper et la configuration du terrain

Prendre connaissance et organiser le chantier, en :

- Inspectant le terrain à tondre et en éliminant les objets tels que les bouteilles, fils de fer, pierres....
- Repérant les accidents du terrain (trous, fossés, dénivellations...)
- Installant une signalisation temporaire de chantier et si nécessaire en délimitant la zone d'évolution des agents par un balisage adapté, pour des travaux en bordure de voirie

Pendant les travaux :

Démarrage de la tondeuse

- Placer un pied sur le carter de façon à caler la machine
- Veiller à ce que l'autre pied ne soit pas engagé sous le carter
- Vérifier vos points d'appui en adoptant une position stable

Pendant les opérations de tonte

- Travailler en accompagnant la tondeuse
- Maintenir une distance de sécurité autour l'appareil en marche, que ce soit de vos collègues ou des usagers
- Ne pas fumer en travaillant
- Sur un terrain en pente, se déplacer en travers de la pente
- Toutes opérations de débouillage de la machine doit se faire moteur arrêté et bougie débranchée (conformément à la notice)
- Le ravitaillement en essence doit se faire lorsque le moteur est arrêté et froid

Après les travaux

- Nettoyer l'outil après chaque utilisation
- Veiller à l'affûtage périodique de l'organe de coupe, et sa bonne fixation.
- Déceler après inspection toutes déformations ou fissures (lame, état des éléments de transmissions du type courroies...)
- Ne pas démonter les protecteurs de l'organe de coupe qui sont fixés lors de la construction de la machine
- Déconnecter la bougie lorsque l'équipement doit être stocké



Illustration Dexia

Il est important de conserver le manuel d'utilisation et d'entretien de la machine, qui pourra ainsi être consulté autant que besoin.

③ Sur le plan individuel...

Lors de l'utilisation de la tondeuse, il est nécessaire de porter :

- Des **chaussures de sécurité** ou bottes avec semelle crantée antidérapante et calotte en acier, et protège tibias
- Un **casque** de protection muni de **protection contre le bruit** et d'une protection contre les projections (**écran facial**)
- Des **gants de protection** avec robustes de préférence en cuir au chrome
- Un **gilet de signalisation** de classe 2 ou 3 en cas d'intervention sur la voie publique.



Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le Conseiller en Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion au ☎ : 04 75 35 84 79